

L'AUTO  
LA MÉDICALE

**Une offre  
adaptée  
pour rouler  
en toute sécurité**



Ce contrat vous apporte des garanties, des services et des prestations d'assistance adaptés à vos déplacements privés et professionnels.

## Une protection en cas de préjudices corporels du conducteur

Si vous êtes victime de dommages corporels suite à un accident, responsable ou non, vous pouvez être indemnisé de vos préjudices corporels jusqu'à 1 million d'euros sans franchise<sup>1</sup>.

Cette garantie s'applique au souscripteur du contrat ainsi qu'à une tierce personne si vous l'avez autorisée à conduire votre voiture.

## Votre budget respecté

**Pas d'avance de frais dans les garages partenaires** de notre réseau en France : suite à un sinistre garanti, les réparations (pièces et main-d'œuvre) sont entièrement prises en charge<sup>2</sup>, hors éventuelle franchise contractuelle.

### Votre véhicule est volé ou a disparu ?

**Avec l'option Indemnisation en valeur d'achat**, vous êtes remboursé à hauteur de sa valeur d'achat, justifiée par la facture acquittée auprès d'un professionnel de l'automobile (jusqu'aux 12, 24 ou 36 premiers mois de votre véhicule<sup>3</sup>) et après déduction de la franchise applicable.

**Avec l'option Valeur majorée**, vous recevez une indemnisation équivalente à la valeur de remplacement de votre véhicule à dire d'expert, majorée de 20 % dans la limite de sa valeur d'achat.



## DES AVANTAGES TARIFAIRES

- La possibilité de payer moins si vous roulez peu avec le tarif moins de 4 000 km ou moins de 8 000 km par an.
- Un tarif vert<sup>3</sup> pour les véhicules propres.

## À vos côtés en cas de coups durs

### Panne, accident, vol... vous avez besoin d'aide ?

#### En souscrivant la garantie Assistance :

- vous êtes assisté même en cas de panne d'essence en bas de chez vous ;
- vous bénéficiez d'une assistance rapatriement et médicale étendue aux membres de votre famille durant un voyage en France et à l'étranger même sans utilisation de votre véhicule ;
- vous disposez d'un véhicule de remplacement si le vôtre est immobilisé (si option souscrite).

### Un litige lié à votre véhicule assuré ?

Avec l'option **Protection juridique auto**, nous nous efforçons de trouver une solution amiable à vos litiges (vente, réparation ou utilisation de votre véhicule) en vous évitant des démarches longues et laborieuses. Sur simple appel, nos spécialistes répondent à vos questions.

## Fidélité et prudence au volant récompensées

### Avec le dispositif Atout Prévention,

vous bénéficiez de 50 à 75 % de réduction de franchise au bout de 3 ou 5 ans sans sinistre et sans interruption de votre contrat.

## Des services pour vous simplifier le quotidien

### Sur votre espace client La Médicale

- Consultez votre contrat.
- Mettez à jour vos données personnelles.
- Visualisez les coordonnées de votre Agent général.

### La téléexpertise en cas de léger sinistre de carrosserie

- Expertise à distance sur la base de vos photos.
- Évaluation des réparations par l'expert indépendant.
- Proposition d'une solution d'indemnisation.

### VOTRE AGENT GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

N° Orias : \_\_\_\_\_

	TIERS	TIERS ÉTENDU	TOUS RISQUES
--	-------	--------------	--------------

### LES GARANTIES

Responsabilité civile	●	●	●
Défense pénale et recours suite à un accident	●	●	●
Événements majeurs (catastrophes naturelles, événements climatiques, attentats)		●	●
Bris de glaces		●	●
Vol		●	●
Incendie		●	●
Dommages tous accidents/vandalisme			●

### LES EXTENSIONS DE GARANTIES

Rupture d'activité			○
Remboursement de crédit		●	●
Accessoires hors catalogue		○	○
Contenu privé et professionnel		○	○
Vol isolé des éléments extérieurs		●	●
Indemnisation en valeur d'achat :			
• 12 mois			○
• 24 mois			○
• 36 mois			○
Valeur majorée			○
Protection du conducteur :			
• 300 000 € seuil 10 %	●	●	●
• 600 000 € seuil 5 %	○	○	○
• 1 000 000 €	○	○	○
Aménagements et auvents		○	○
Panne mécanique toutes pièces/étendue			○
Protection juridique auto	○	○	○

### ASSISTANCE

Assistance 0 km	○	●	●
Véhicule de remplacement	○	○	○

● Inclus d'office ○ En option

<sup>1</sup> Sous réserve que l'option ait été souscrite.

<sup>2</sup> Informations non-contractuelles. Le contrat est conclu directement avec les prestataires proposant la prestation. Par conséquent, La Médicale ne saurait être tenue responsable d'un préjudice quel qu'il soit lié aux prestations fournies par les partenaires.

<sup>3</sup> Voir conditions en agence.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les conditions, limites et exclusions, figurent dans les Dispositions Générales du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur. Le contrat d'assurance L'Auto La Médicale est assuré par L'Équité et distribué par les agents généraux du marché de La Médicale - Professionnels de santé.

**L'Équité** - Société anonyme au capital de 69 213 760 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 572 084 697 RCS Paris  
Siège social : 2, rue Pillet-Will 75009 Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_03PBRV.

Les prestations d'assistance sont assurées par Europ Assistance, entreprise régie par le Code des assurances.

**Europ Assistance SA** - Société anonyme au capital de 48 123 637 euros - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

LM1404DPA - LM - Janvier 2024 - Photos : Getty image - COMETIS.

